



Section départementale de Seine-Saint-Denis  
**SNFOLC 93 – Union locale FO**  
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil  
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.82.35.15.71  
Mail : snfolc93@gmail.com

### **Communiqué : levée de toutes les sanctions sur Kai Terada...**

Kai Terada, militant syndical de Sud-Éducation dans le 92, a été suspendu puis muté d'office sans qu'aucune faute ne lui ait été notifiée. La semaine dernière, malgré la levée de boucliers de la plupart des organisations syndicales nationales dont le SNFOLC et l'appel à manifester du 21 septembre, le Rectorat de Versailles a maintenu sa décision au motif que « *le nom de Monsieur Kai Terada revient régulièrement comme participant activement en dehors des instances du dialogue social de l'établissement ainsi que de l'exercice normal d'une activité syndicale, à la dégradation du climat au sein de la communauté éducative* ». Il conclut : « *Si le comportement et les propos de Kai Terada ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire, sa mutation [...] apparaît nécessaire pour permettre un retour à un fonctionnement serein de l'établissement.* »

1. Suspendre puis muter d'office dans un autre département un agent de l'État sur la base de on-dit invérifiables -et alors même que son « *comportement et <ses> propos ... ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire* », cela porte un nom : une sanction arbitraire.
2. De l'aveu même du Rectorat, c'est en tant que militant syndical que Kai Terada devrait être suspendu et muté. Or non seulement il est en droit mais il a le devoir, en cette qualité, de *participer activement* au mouvement revendicatif dans le cadre du mandat qu'il a reçu de ses camarades, mandat sur lequel l'État n'a pas à porter de regard. Qu'il ait mené ou non cette action « *en dehors des instances du dialogue social*, que Kai Terada ait agi conformément ou non à ce que Mme la Rectrice de Versailles, du haut de son expertise en la matière, appelle la *normalité* syndicale, ne change rien : à travers lui, ce sont tous les militants syndicaux, tous ceux qui à un moment ou à un autre ont voulu défendre nos conditions de travail et de rémunération qui sont visés, c'est leur liberté d'action qui est remise en cause.
3. Par cette sanction, le gouvernement donne un avant-goût de ce que doit être pour lui la gestion en interne dans le cadre de l'autonomie « à la marseillaise » où l'on pourrait nous déplacer comme des pions, sans raison supplémentaire sinon que nous gênerions au « *fonctionnement serein de l'établissement* ».
4. C'est pourquoi nous exigeons la levée immédiate de ces mesures et le retour de Kai Terada, dans *l'intérêt du service*, au lycée Joliot-Curie de Nanterre, où ses élèves ont besoin de ses cours.

Montreuil, mercredi 28 septembre 2022